

Les mardis du Groupe PLR

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, le populisme ambiant et les idéologies excessives. Il défend les libertés individuelles, prône la cohésion et met en avant l'innovation.

Quelques éléments des séances des **10 au 24 janvier 2017**.

LAJE : responsabiliser vs offrir toujours plus

Le canton doit-il obliger les communes à offrir des places d'accueil le mercredi après-midi pour les enfants de 8 à 10 ans (soit les enfants scolarisés en 5^{ème} et 6^{ème} année primaire) ? La gauche et le centre disent oui, la droite non. Pour le moment, cette mesure est réservée aux enfants des degrés 1 à 4 (4 à 8 ans). Avant Noël déjà, le débat sur la [révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants \(LAJE\)](#) avait empli les murs du Grand Conseil. Le PLR a lutté farouchement en plénum contre cette mesure, contraire au libre choix des communes et qui générerait des coûts. Lors de la première séance du Grand Conseil 2017, le débat est revenu sur les pupitres et les députés ont rejeté par 68 voix contre 67 (et 2 abstentions) la proposition d'introduire le mercredi après-midi dans le socle minimal d'offre d'accueil. Ce n'était pas gagné et c'est le Président du Grand Conseil, le PLR Grégory Devaud, qui a dû trancher. Un vote sur le fil du rasoir, remis en question lors du 2nd débat où la gauche et le centre ont repris la main. Tout se jouera désormais en 3^{ème} débat.

Le député Alexandre Berthoud a déposé en décembre passé une interpellation pour que le Grand Conseil soit pleinement conscient des frais induits par les mercredis après-midi. Le Conseil d'Etat a répondu : il faudrait compter environ 101'002 francs supplémentaires par année. On compte en effet 1'672 francs en plus par place d'accueil, par année. Une heure d'accueil parascolaire revient à CHF 11.- en moyenne aujourd'hui.

Péréquation : quand une commune doit payer plus que ce qu'elle n'a

En décembre dernier, nous avons appris par voie de presse que la commune de Mies avait plongé dans le rouge suite à l'arrivée d'un gros contribuable qui a obligé la commune à verser davantage au canton au titre de la péréquation intercommunale. Mies devait payer 3 millions de francs de plus que ce qu'elle recevait en impôt. Tout simplement absurde et impossible pour la commune vaudoise ! Alors que la ministre des finances lausannoise n'hésite pas à se plaindre, arguant que sa commune est bien mal lotie et prétextant la réforme de l'imposition des entreprises III pour peindre le diable sur la muraille (alors que la ville va gagner 14 millions de francs de plus), il est temps de remettre l'église au milieu du village : « le principe de la péréquation est basé sur la solidarité, ce qui est juste, mais il faut aussi que cette dernière soit proportionnée », explique la députée PLR Catherine Labouchère dans une [interpellation](#) déposée le 10 janvier 2017, portant le titre « la péréquation intercommunale a des dissonances, faut-il attendre la cacophonie ? ». Le PLR reste attentif à cette thématique, convaincu qu'une équité de traitement est cruciale pour la cohésion de nos communes.

Pour une fiscalité agricole équitable

Depuis plusieurs années, le PLR Vaud, à travers le député Alexandre Berthoud, se bat pour une fiscalité agricole équitable. Et ce jusqu'à Berne, à travers son conseiller aux Etats, Olivier Français et son conseiller national, Olivier Feller. Mais alors qu'on était sur la bonne voie, le rejet de la motion Leo Müller au Conseil des Etats en décembre dernier a remué le couteau dans la plaie. Le Groupe PLR est alors intervenu pour demander au Conseil d'Etat d'agir, et rapidement, dans ce dossier auprès des Chambres fédérales. La [résolution](#) d'Alexandre Berthoud « Fiscalité agricole : le gouvernement doit intervenir auprès du Conseil fédéral et des parlementaires fédéraux » et l'[interpellation](#) de Laurence Cretegnny, « Fiscalité agricole et maintenant ? », démontrent que le PLR reste résolu à défendre une imposition sur les immeubles agricoles qui n'asphyxie pas les agriculteurs. Lire aussi à ce sujet le

[communiqué de presse du PLR Vaud](#). Vous pouvez également consulter le site internet suivant : www.motion-muller.ch/fr_CH.

RIE3 : et si la loi fédérale ne passait pas ?

La campagne autour de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE3), au niveau fédéral, bat son plein. Passera, passera pas ? Si en Romandie ça se présente plutôt bien, certains sentent comme une odeur de roussi du côté alémanique. Et si la RIE3 fédérale ne passait pas ? Quid de la RIE3 vaudoise, votée en mars 2016 par 87,12% des Vaudoises et Vaudois ? Quid des « mesures anticipées » dans le domaine du social, dont certaines sont en vigueur depuis septembre 2016 ? C'est la question qu'a posée le groupe PLR au Conseil d'Etat par l'intermédiaire de son chef de groupe, Marc-Olivier Buffat, le 24 janvier dernier. A la question posée en plénum, la conseillère d'Etat Nuria Gorrite a souhaité tout de suite répondre. Mais à la parole, le PLR préfère les actes et une marche à suivre précise. C'est pourquoi, il a déposé une [interpellation](#) pour clarifier la situation. A lire aussi, le [communiqué de presse](#) du PLR Vaud à ce sujet.

☺ **La perle** : Pour fêter la commémoration de l'Indépendance vaudoise, mardi 24 janvier dernier, les députés ont chanté l'intégralité de l'hymne vaudois, soit les 5 strophes. A (ré-)écouter sur sonomix : <http://www.sonomix.ch/live/gcvd/776>.

☹ **La perte** : les viticulteurs peinent à répondre à la demande. « La récolte 2015 a été inférieure de 6 millions de litres par rapport à la moyenne des dix dernières années », rapporte dans un [postulat](#) le député PLR Maurice Neyroud, également vigneron et encaveur. Les productions 2013, 2014 et 2015 constituent les plus petites récoltes depuis 1981 », poursuit-il. La bonne nouvelle c'est que le Département de l'économie et du sport réfléchit à développer un outil pour aider les viticulteurs à affronter les aléas climatiques, en grande partie responsables, avec les nouveaux ravageurs, des faibles récoltes passées. A suivre.

Objets déposés par le PLR les 10, 17 et 24 janvier 2017:

Interpellations

- Interpellation Albert Chapalay - [Pourquoi le Conseil d'Etat ne favorise-t-il pas les prélèvements de graviers dans le cours de la Sarine au Pays-d'Enhaut ?](#)
- Interpellation Carole Schelker - [Marchés publics : valoriser les critères environnementaux pour favoriser une production locale](#)
- Interpellation Catherine Labouchère et consorts - [La péréquation intercommunale a des dissonances, faut-il attendre la cacophonie ?](#)
- Interpellation Pierrette Roulet-Grin - [Mendicité : démocratie travestie ?](#)
- Interpellation Marc-Olivier Buffat - [Subsides à l'assurance maladie et Loi sur l'accueil de jour des enfants - Quelles conséquences en cas de refus de la RIE III fédérale ?](#)

Postulats

- Postulat Maurice Neyroud et consorts - [Les lois de la nature et celles du marché sont-elles compatibles ?](#)
- Postulat Véronique Hurni et consorts - [Le Bois-Mermet avec vocation de prison administrative ?](#)

Motion

- Motion Claudine Wyssa et consorts - [Pour un meilleur fonctionnement des associations de communes \(associations intercommunales\)](#)

Résolution

- Résolution Alexandre Berthoud et consorts - [Fiscalité agricole : le gouvernement doit intervenir auprès du Conseil fédéral et des parlementaires fédéraux](#)

A dans trois semaines...

Laurine Jobin
Secrétaire politique du Groupe PLR
Secrétaire générale adjointe
groupe@plr-vd.ch